

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 24 mars 2025 à 18 heures 30 minutes

Salle du conseil

Quorum : 7

**Présents :** M. BATANERO Grégory, M. BOUYNE Patrice, Mme CLAIRÉ Ginette, M. COULEAU Philippe, Mme GERION Nicole, Mme LANGUINIER Karine, M. POLETTO Florent, Mme POTET Nathalie, Mme TEILLET-DEVIC Chantal, M. TESTUT Jean-Pierre, Mme TESTUT Patricia

**Secrétaire de séance :** Mme TEILLET-DEVIC Chantal

**Président de séance :** M. TESTUT Jean-Pierre

### **1 - Devis pour travaux des logements**

Des travaux de peinture et de renouvellement des sols sont à prévoir dans les appartements de M. et Mme Alary ainsi que dans l'appartement de Mme Couleau. Des entreprises ont été contactées, deux ont répondu.

Devis Ent SMPROBAT de Castillonès et l'ent. DGSP Delhommelle de Cahuzac.

Lors du précédent conseil municipal, les élus ont souhaité des informations complémentaires concernant la qualité des matériaux utilisés ainsi que les finitions apportées.

Après entretien avec les 2 entreprises, M. le maire présente les nouveaux devis :

Ent SMPROBAT

Logement 1 :

- Fourniture et pose de lame pvc clipsable de marque Gerflor couleur au choix de chez Unilako au sol
- Fourniture et pose de plinthe y compris la dépose des existants
- Forfait manutention et protection des meubles et mobiliers pendant les travaux
- Fourniture et pose d'un seuil de porte

Logement 2 :

- Fourniture et pose de lame pvc clipsable de marque Gerflor couleur au choix de chez Unilako au sol
- Fourniture et pose de plinthe y compris la dépose des existants
- Peinture plafond blanc mat de chez Unilako
- Peinture murs couleur blanc velours ou au choix chez Unilako
- Fourniture et pose d'un seuil de porte
- Nettoyage de fin de chantier compris dans nos tarifs

Pour un montant HT de 11 071.50 € soit 12 178.65 € TTC

Ent. DGSP Delhommelle

Logement 1 :

- Mise en peinture de toutes surfaces des murs et plafonds 2 couches aspect velours lessivable et mat, sur plafond et boiseries compris (comprenant préparations, rebouchage partiel, protections et nettoyage de fin de chantier)
- Pose de lames pvc LVT click 500 class grand passage avec sous-couche direct sur sols existant (comprenant préparations, finitions barre de seuil, découpe et nettoyage de fin de chantier)

#### **Logement 2 : option 1**

- Pose de lames pvc LVT click 500 class grand passage avec sous-couche direct sur sols existant (comprenant préparations, finitions barre de seuil, découpe et nettoyage de fin de chantier)
- Pose de quart de rond pour dilatation du click et coupe de porte

Pour un montant HT de 11 060.00 € soit 12 166.00 €

#### **Logement 2 : option 2**

- Pose de lames pvc LVT click 500 class grand passage avec sous-couche direct sur sols existant (comprenant préparations, finitions barre de seuil, découpe et nettoyage de fin de chantier)
- Pose de plinthe de recouvrement pour dilation du click et coupe de porte

Pour un montant HT de 11 960.00 € soit 13 156.00 €

Après en avoir débattu, les élus décident de remettre à une date ultérieure la décision en raison d'informations complémentaires à obtenir de la part des artisans.

Retirée

## **2 - Abrogation de la délibération 2024 43 relative aux subventions pour la restauration de l'église**

Monsieur le maire fait part aux élus d'une nouvelle version du budget des tranches conditionnelles 4 et 5 pour la restauration de l'église. Il est donc nécessaire d'abroger la délibération DE\_2024\_043 :

- Honoraires suivi des travaux _____	10 185.58 €
- Mission complémentaire à la demande de la DRAC _____	900.00 €
- Mission SPS _____	1 880.38 €
- Montant des travaux _____	89 820.00 €
- Hausses imprévues _____	4 491.00€
- TOTAL HT _____	107 276.96 €
- <b>TOTAL TTC</b> _____	<b>128 732.36 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'entreprendre** les travaux pour la 5ème tranche (tranche conditionnelle n°4), restauration travées une et deux de l'Eglise Saint Martin de Cahuzac.

- **de solliciter** une aide financière auprès de la préfecture de Lot-et-Garonne (DSIL), de la DRAC, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

- **de charger** Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

- **d'approuver** le plan de financement du projet comme suit :

- DSIL (20 % du HT) _____	21 455.00 €
- DRAC (20 % du HT) _____	21 455.00 €
- Conseil Régional (20% du HT) _____	21 455.00 €
- Conseil Départemental (20 % du HT) _____	21 455.00 €
- <b>Autofinancement</b> _____	21 456.96 €
- <b>TOTAL TRAVAUX HT</b> _____	107 276.96 €
- <b>TOTAL TRAVAUX TTC</b> _____	128 732.36 €

Le montant de la TVA sera pris en charge par la commune.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

- **d'inscrire** la dépense au budget primitif 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Résiliation CNAS corrigée**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique consacre officiellement « le droit à l'action sociale » des fonctionnaires en inscrivant comme une dépense obligatoire des collectivités les dépenses en faveur d'actions sociales pour les fonctionnaires ( visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles).

La Commune de Cahuzac, par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2016, a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale proposant un éventail de prestations (prêts sociaux, aides, réductions loisirs et vacances, ...).

Depuis le 1er mai 2024, l'agent recruté est pluri-communale et déjà bénéficiaire des prestations CNAS,

Le cumul étant impossible, la commune se doit de résilier son adhésion en nom propre.

La commune étant soumise à l'obligation d'inscrire la dépense en faveur d'actions sociales pour les fonctionnaires, une convention de proratisation de la cotisation avec la commune détentrice de l'adhésion sera mise en place.

Où cet exposé, les élus décident de résilier l'adhésion de la commune au CNAS à compter du 31 mars 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **4 - Questions diverses**

- Achat groupés pièges à moustiques : contacter l'entreprise afin de savoir si l'entreprise renouvelle son action pour l'année 2025.
- Rétrocession du chemin Plantous : M. le Maire fait état de l'entretien qu'il a eu avec M et Mme VETTOREL. Il propose une mise en délibération au cours du prochain conseil municipal.
- Commission finance : M. le Maire propose de se référer au Compte Administratif de l'année passée pour élaborer le prochain budget.
- Installation caméra photo : à la suite de dépôts sauvages récurrents une caméra photo a été installée afin de verbaliser le-s contrevenant-s

- Abattage d'un arbre chez Mme Grouffier : un arbre menace de tomber sur le domaine public, il sera prochainement abattu par le propriétaire.
- 5 Prunus vont être plantés autour du terrain de pétanque afin de remplacer ceux qui ont été abattus car trop dangereux.
- Médailles : la demande est programmée pour l'an prochain
- **Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 3 avril à 18h.**

Fin de séance à 20h.

Le Secrétaire de séance,  
Mme TEILLET-DEVIC Chantal,

Fait à CAHUZAC  
Le Maire,  
M. TESTUT Jean-Pierre

